



Division phosphatation-peinture

www.comebo-industries.fr

PHOSPHATATION FER

Traitement avant peinture

- » Pour pièces exigeant une tenue au BS : > 250 hBS < à 350 hBS
- » Pour pièces de dimensions : 3000 mm maxi X 1500mm X 1200 mm
- » Traitement : 40 m²/ h.
- » Remise de devis : 1 jour après réception de plans
- » Délais moyens de traitement des pièces : 7 jours à réception des pièces liées avec la commande
- » Traitement conforme aux normes environnementales européennes : sans plomb, sans chrome



› 1 / Phosphatation fer :

- La phosphatation fer est un traitement de conversion chimique qui permet une meilleure adhérence de la peinture.
- Elle renforce les propriétés de tenue des pièces à la corrosion.

› 2 / Applications : pour pièces exigeant une tenue au BS > 250 hBS < à 350 hBS

- La phosphatation fer est mise en oeuvre de façon systématique pour des pièces exigeants une tenue au BS > 250 hBS < à 350 hBS
- *Toutes pièces -hors carrosserie-, type voiture, vélos, motos, etc - Tous matériels dits « industriels »

› 3 / Types de substrats

La division phosphatation-peinture de Comebo-Industries traite tous substrats tels que :

- les aciers bruts,
- les aciers galvanisés,
- les aciers inoxydables,
- les fontes,
- l'aluminium. (Uniquement si décapage chimique réalisé avant peinture)

› 4 / Caractéristiques techniques du traitement phosphatation fer

- Epaisseur uniforme du film de revêtement
- Protection partielle des corps creux due à l'aspersion et non au trempage
- Tenue au brouillard salin(BS) : BS > 250 hBS < à 350 hBS
- Traitement conforme aux normes environnementales européennes (sans plomb, sans chrome)
- Normes et certification détenues* : fournisseur de TTS

*Validation prévue avec le CETIM en 2009

› 5 / Capacités de traitement

- Gabarit et charge : 3000 mm X 1500mm X 1200 mm // Charge : 1000 kgs
- Capacité de traitement pièces : variable selon dimensions
- Capacité de traitement surface : 40 m²/h.

› 6 / Moyens de contrôle

- 1 brillance mètre
- 1 appareil quadrillage
- 1 réflectomètre mesure d'épaisseur
- 1 zone démerite sous 1067 lux (lumière du jour) avec référentiel

› 7 / Conseil et assistance

Après réception des échantillons ou plans, le choix entre les différents types de revêtement est préconisé par la division Phosphatation-Peinture de Comebo-Industries en fonction :

- de données économiques et objectives
- des performances finales demandées au couple traitement de surface / peinture
- du niveau d'aspect par classe

› 8 / Cycle d'intervention commercial

- Analyse des pièces à traiter par échantillonnage ou sur plan
- Conseil et assistance
- Délais de remise devis après plans ou échantillonnage : J + 1

› 9 / Cycle d'intervention technique

- Réception des pièces et accusé de réception
- Sablage ou grenailage
- Dégraissage / Phosphatation fer
- Peinture liquide ou peinture poudre
- Contrôle qualité
- Conditionnement

› 10 / Traçabilité

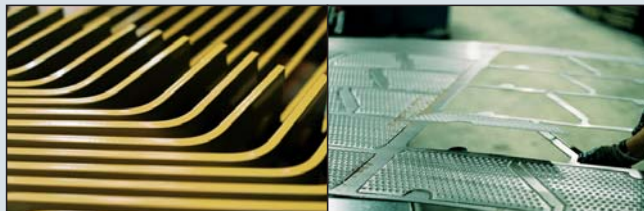
- Plaque témoin
- Relevé des paramètres de production

› 11 / Respect de la réglementation (REACH*)

En tant qu'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), Comebo-Industries est au fait de ses obligations réglementaires.

* L'enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques — en anglais : Registration, evaluation and authorisation of chemicals (REACH) — est un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, adopté le 18 décembre 2006 qui modernise la législation européenne en matière de substances chimiques, et met en place un système intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne.

Son objectif est d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en maintenant la compétitivité et en renforçant l'esprit d'innovation de l'industrie chimique européenne.



Division phosphatation-peinture

www.comebo-industries.fr

Clazay

79300 Bressuire - FRANCE

PHOSPHATATION FER

Traitement avant peinture poudre ou liquide

› CONTACT :

Ludovic Giangregorio
Mail : lgiangregorio.comebo@orange.fr
Port. 06 88 09 22 82
Tél. 05 49 65 01 23
Fax 05 49 74 15 46